

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 12-16 juin 2006

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 5 de l'ordre du
jour

PARTICIPATION AUX STRATÉGIES POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

RECTIFICATIF

Le projet de décision est remplacé par le texte figurant au verso.

Le titre du paragraphe 37 devrait se lire: "**Le PAM et les SRP dans les situations de conflit et d'après-conflit**".

La première recommandation du paragraphe 47 devrait se lire comme suit: "participe au processus d'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté en partenariat avec la FAO, le FIDA et d'autres partenaires de développement pour veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée à l'insécurité alimentaire et à la faim à court, moyen et long terme"



Distribution: GÉNÉRALE

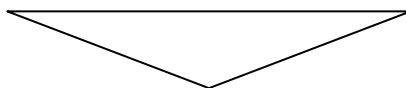
WFP/EB.A/2006/5-B/Corr.1

8 juin 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

PROJET DE DECISION*



Le Conseil recommande que le PAM:

- participe au processus d'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté en partenariat avec la FAO, le FIDA et d'autres partenaires de développement pour veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée à l'insécurité alimentaire et à la faim à court, moyen et long terme;
- aide les gouvernements, en renforçant leurs capacités, à mettre en œuvre leurs programmes de réduction de la faim;
- appuie les efforts d'harmonisation et d'alignement, dans le cadre du processus d'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté, au moyen d'une programmation conjointe et d'une collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies;
- prépare des indications détaillées concernant la participation du Programme aux processus d'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté; et
- examine comment il peut renforcer au mieux les capacités du personnel et aider les bureaux de pays, conformément à son mandat et à ses objectifs stratégiques, compte tenu des impératifs concurrents en matière de ressources et des priorités opérationnelles.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.